

# point de repère

Fédération des entreprises suisses - Verband der Schweizer Unternehmen - Federazione delle imprese svizzere - Swiss Business Federation

NOVEMBRE 2004 - NUMÉRO 24



**EXTENSION DES ACCORDS BILATÉRAUX I  
AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'UE**

## **Ouverture des frontières en douceur**

**ACCORDS BILATÉRAUX II  
SCHENGEN/DUBLIN**

## **Sécurité renforcée, asile mieux contrôlé**

**Questions à Monsieur Joseph Deiss,  
président de la Confédération**

**Les accords bilatéraux II  
sont bons pour nos entreprises**



economieuisse

## Sommaire

Accords bilatéraux I et II : pour y voir plus clair	3
L'Europe s'est agrandie d'un coup de 75 millions d'habitants et de dix pays	4
Libre circulation des personnes: ouverture en douceur...	6
Immigration sous contrôle grâce aux mesures d'accompagnement	7
Questions à Monsieur Joseph Deiss, président de la Confédération	8
Nouveaux accords bilatéraux: une belle réussite	10
Sécurité renforcée, asile mieux contrôlé	11
Ce qu'ils en pensent...	13
Les accords bilatéraux II sont bons pour nos entreprises	14

Point de Repère, une information de la Fédération  
des entreprises suisses



Case postale 3684  
CH-1211 Genève 3  
Tél. : +41 (0)22 786 66 81  
Fax : +41 (0)22 786 64 50  
E-mail : geneve@economiesuisse.ch  
Internet : www.economiesuisse.ch

Graphisme : Sutter & Partners SA - Genève  
Impression : Imprimerie du Démocrate SA - Delémont

## EDITORIAL



### Consolider l'édifice

*Après le non à l'Espace économique, notre pays a décidé de privilégier la voie bilatérale. La Suisse a su négocier des solutions sur mesure avec ses partenaires européens et le bilan de ces accords est aujourd'hui largement positif. Grâce à eux, notre pays est mis sur un pied d'égalité avec les*

*Etats membres de l'UE dans de nombreux domaines.*

*L'Union s'élargissant, il est normal que les accords bilatéraux I qui nous lient actuellement aux quinze anciens membres aient été étendus aux dix nouveaux. D'abord, parce que nous entretenons depuis des siècles des liens étroits avec la plupart d'entre eux. Ensuite, parce que ces pays sont devenus des partenaires commerciaux qui comptent et que leur potentiel de croissance est énorme. Mais pour éviter un afflux d'immigrants, la Suisse a négocié des conditions particulières applicables aux travailleurs de ces pays : les salaires resteront contrôlés avant l'octroi du permis et le nombre de ces permis sera contingenté durant de nombreuses années, notamment. De plus, les mesures accompagnant la libre circulation des personnes, en vigueur depuis juin de cette année, seront encore étendues pour éviter tout dérapage. Rappelons qu'elles ont permis d'éviter le dumping salarial et social brandi par certains. Les rares exceptions ont été largement dénoncées à l'autorité compétente qui doit agir.*

*Quant aux neuf Accords II ou bis signés le 26 octobre dernier, habilement négociés, ils fortifient le secteur bancaire, l'industrie agro-alimentaire et le tourisme qui bénéficiera de la simplification apportée par un visa unique. Parmi ces nouveaux accords, ceux de Schengen et de Dublin sortent la Suisse de l'isolement qui est le sien en matière de lutte contre la criminalité et de contrôle des demandes d'asile.*

*Dans l'ensemble, les accords bilatéraux préservent nos acquis tout en renforçant notre coopération avec l'Union européenne. Ne laissons pas passer cette chance de consolider l'édifice et disons oui à l'extension des premiers accords aux nouveaux pays membres et oui à Schengen/Dublin.*

*Chantal Balet Emery*



## DEUX DOSSIERS DIFFÉRENTS

# Accords bilatéraux I et II: pour y voir clair

*Les Chambres fédérales s'apprêtent à débattre de l'extension de la libre circulation des travailleurs aux nouveaux pays membres de l'UE, dans le cadre des accords bilatéraux I. D'autre part, le Parlement se saisira aussi des nouveaux textes signés entre l'UE et notre pays, à savoir les accords bilatéraux II. Les risques de confusion entre ces deux dossiers sont importants: les opposants à tout rapprochement avec l'Union européenne s'en réjouissent.*

La situation est simple et compliquée à la fois. En mai 2000, le souverain a approuvé les accords bilatéraux I entre l'Union européenne et la Suisse. Parmi les sept textes essentiellement de nature économique qui avaient été ainsi adoptés, figurait la libre circulation des personnes. Ce dossier avait été signé par chacun des 15 Etats membres de l'UE et par la Suisse.

Or depuis le 1er mai 2004, l'UE compte 10 nouveaux membres, dont 8 pays d'Europe centrale et de l'Est (République tchèque, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Slovaquie, Pologne et Hongrie). Il s'agit donc d'étendre la libre circulation

des personnes entre la Suisse et ces pays. Un protocole d'accord a été négocié dans ce sens. Comme en 2000, la Suisse a pris ses précautions: elle a négocié des délais d'application et des clauses de sauvegarde. En outre, le Parlement s'apprête à débattre à nouveau de mesures d'accompagnement pour éviter d'éventuels bouleversements sur le marché du travail suisse.

Le risque majeur dans ce dossier serait un refus de l'extension de la libre circulation. Car ce dossier est lié aux six autres accords bilatéraux I par la fameuse clause « guillotine ». Son échec signifierait la suspension des autres textes, avec

les risques énormes qui pourraient en découler pour notre économie. Des menaces de référendum ont d'ores et déjà été lancées et le souverain pourrait être amené à trancher.

## Les accords bilatéraux II

Négociés durant trois ans, les accords bilatéraux II ont été paraphés au printemps 2004 et signés le 26 octobre. Plusieurs dossiers ont tenu les médias en haleine, dont bien entendu le thème de la fiscalité de l'épargne, de la lutte contre la fraude ainsi que celui de Schengen/Dublin. D'autres pièces ont rencontré moins d'intérêt, mais sont aussi importants pour l'économie suisse. Il s'agit notamment de la question des produits agricoles transformés. Ici, la menace du référendum porte sur l'accord de Schengen/Dublin. Le traitement aux Chambres fédérales prendra place lors de la session d'hiver 2004.

■ Vincent Simon

	Accords bilatéraux I	Accords bilatéraux II
Nombre d'accords	7	9
Entrée en vigueur	Le 1er Juin 2002	Mi-2005 au plus tôt
Menacés de référendum	Libre circulation des personnes – extension aux nouveaux pays membres de l'UE	Accords de Schengen/Dublin (Coopération en matière de justice, de police, d'asile et de migration)
Dossier connexe	Mesures d'accompagnement	
Votation éventuelle	Juin 2005 au plus tôt	Juin 2005 au plus tôt
Risque	Un rejet pourrait entraîner la fin des accords bilatéraux I, avec des conséquences imprévisibles pour l'économie suisse. En effet, il est impensable que l'UE admette que la libre circulation des personnes ne s'applique pas à tous ses membres.	Criminalité: la Suisse continuerait de mener une lutte isolée Asile: accroissement du nombre des requérants dont la demande a été rejetée dans l'UE
Rappel – les accords	Entraves techniques Libre circulation Marchés publics Produits agricoles Transports terrestres Transport aérien Recherche	Fiscalité de l'épargne Lutte contre la fraude douanière Accords de Schengen/Dublin Produits agricoles transformés Environnement Education, formation, jeunesse MEDIA (cinéma et tv) Statistiques Pension de retraités

## L'EUROPE S'ÉLARGIT

# L'Europe s'est agrandie d'un coup de

*Le 1er mai 2004, dix nouveaux Etats sont devenus membres de l'Union européenne. A l'exception de deux petites îles de la Méditerranée, ce sont d'anciens pays d'Europe centrale et de l'Est, qui ont tous passé d'un régime d'économie planifiée à l'économie de marché avec un certain succès. Leurs économies sont dynamiques et des gains de croissance devraient découler de leur entrée dans l'Union.*

Le dernier élargissement en date de l'UE a été le plus important, tant en termes de pays que de population. Le grand ensemble compte désormais 75 millions de citoyens supplémentaires, pour un total d'environ 450 millions de personnes. L'Union a fait du chemin depuis 1951, date de la création de la CEE (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Les six de l'origine sont progressivement passés à 9 en 1973, puis à 10 en 1981 (Grèce), à 12 en 1986 (Espagne et Portugal), à 15 en 1995 (Autriche, Finlande, Suède) et finalement à 25 cette année. A l'exception de Malte et de Chypre, l'adhésion de ces nouveaux Etats d'Europe de l'Est et orientale a été rendue possible par la chute du communisme, en 1992. L'Europe n'est ainsi plus divisée et son intégration s'en trouve facilitée.

Au cours des ans, l'Union européenne a poursuivi son processus d'intégration

économique et financier, en instaurant entre autres un marché unique et une monnaie unique ainsi que des critères relatifs aux finances publiques.

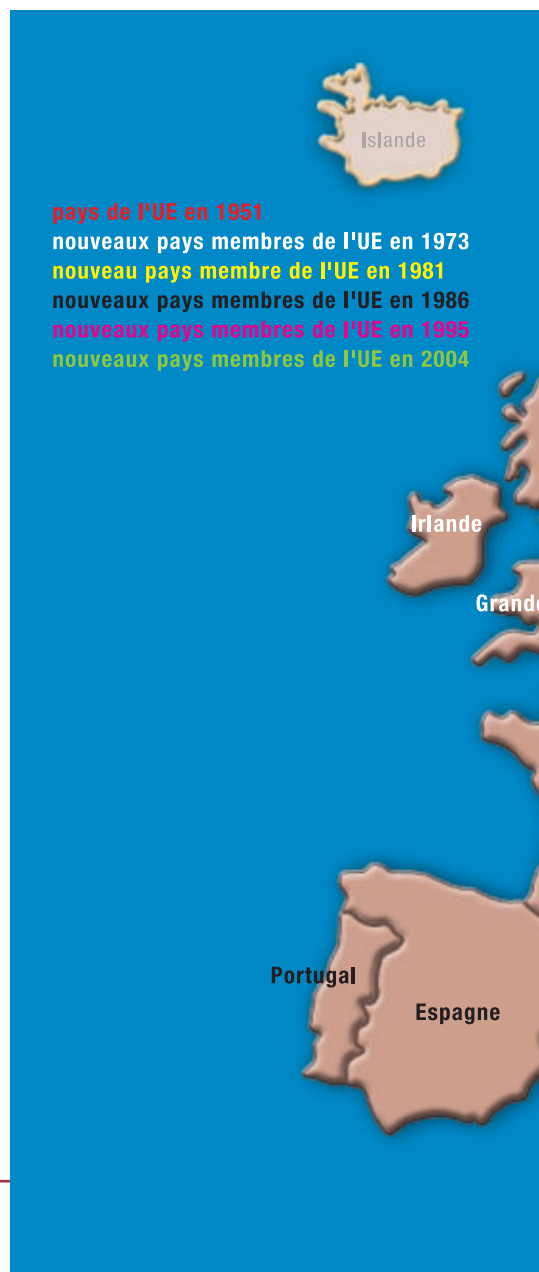
Le processus n'est cependant pas terminé, puisque des demandes d'adhésion sont en route, dont celles de la Roumanie et de la Bulgarie, qui pourraient entrer dans la grande famille en 2007 au plus tôt. La commission européenne a récemment donné son accord au lancement de négociations d'adhésion avec la Turquie.

## Nouveaux membres de l'UE: de bons clients pour la Suisse

Si l'adhésion à l'UE ouvre de bonnes perspectives de développement aux nouveaux pays membres, la Suisse en tirera aussi profit par le biais de ses relations avec l'Union européenne (accords bilatéraux). Même si les effets ne seront certainement pas spectaculaires – les

échanges sont relativement modestes en chiffres absolus (voir tableau ci-dessous) - les économistes s'attendent à une progression du PIB située entre 0.2 et 0.5 % à long terme, soit entre 1 et 2 milliards de francs.

En effet, au cours des dix dernières années, les échanges avec les dix Etats ont augmenté de 11% par an; en 2002, plus de 4% des exportations suisses sont parties vers ces pays. On constate d'ailleurs que les relations commerciales sont déjà plus importantes avec la Pologne ou la République tchèque qu'avec le Portugal, le Danemark ou l'Irlande.



### Échanges commerciaux entre la Suisse et les nouveaux Etats membres

	Exportations suisses en mio. de francs		Importations suisses en mio. de francs	
	1995	2002	1995	2002
Pologne	559	1141	168	472
République tchèque	481	945	250	842
Hongrie	377	716	222	644
Slovénie (1992-2002)	108	261	79	184
Slovaquie	132	260	137	279
Lettonie	12	101	2	11
Chypre (1990-2002)	54	92	10.5	6
Lituanie	40	75	6.5	25
Estonie	6.5	37	10	35
Malte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

# 75 millions d'habitants et de dix pays

Ces nouveaux pays sont aussi de plus en plus intéressants sous l'angle des investissements. En 2002, plus de 10% des exportations suisses de capital ont pris le chemin de l'Europe centrale et orientale, où de nombreuses entreprises suisses sont présentes depuis des années. Des sociétés internationales comme l'éditeur Ringier, la boulangerie industrielle Hiestand ou Nestlé y sont bien implantées. Les 10 nouveaux Etats membres représentent un bassin de recrutement intéressant pour l'économie suisse. De même, leur intégration dans l'Europe a pour effet d'harmoniser le cadre juridique

de nos relations commerciales, ce qui le rend plus sûr pour nos entreprises.

## Chimie et machines en tête

Par branches économiques, les produits chimiques et pharmaceutiques se taillent la part du lion dans le total des exportations suisses, avec une part de 43%, devant les biens d'équipements (30%), soit les machines, appareils et instruments de précision. Les produits d'importation sont plus « basiques », à savoir notamment les métaux, textiles, véhicules de transports, produits agricoles, meubles, le bois et des machines.

■ Vincent Simon



**« Les marchés des pays de l'Est sont en plein développement, et tant les compagnies aériennes suisses que les aéroports devraient profiter de l'extension des accords bilatéraux ».**

*Jean-Pierre Jobin,  
Aéroport international de Genève*

**« L'extension des accords bilatéraux permettra de faciliter la commercialisation des produits de notre société dans ces marchés de croissance. Car les accords bilatéraux apportent des facilités commerciales, douanières ou financières ».**

*Josef Küttel,  
Erwewa Group*

*(location de wagons de chemins de fer pour le transport de marchandises et maintenance de matériel ferroviaire)*

**« Les accords bilatéraux permettent de faciliter les démarches administratives et douanières et d'augmenter les échanges commerciaux ».**

*Bernard Zumsteg,  
FriFri Aro  
(friteuses professionnelles)*

**« La mise en œuvre des accords bilatéraux en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Pologne devrait renforcer notre position en simplifiant les réglementations relatives aux importations. La réduction des taxes d'importation devrait en outre accroître notre compétitivité ».**

*Patrick Masson,  
Groupe Bobst  
(équipements et services de l'industrie de l'emballage)*

## DES GARANTIES SOLIDES

# Libre circulation des personnes : ouverture en douceur...

*Les dix nouveaux membres de l'Union européenne connaissent une croissance plus rapide que l'UE à quinze et que la Suisse. On peut donc s'attendre à ce que les revenus de leurs habitants progressent régulièrement et à ce que nos débouchés en fassent de même. Nombre de nos concitoyens craignent toutefois un afflux d'immigrants, source de chômage et de baisse des salaires. Ces appréhensions ne sont pas fondées.*

## Les Quinze prennent leurs précautions...

L'écart de prospérité existant entre anciens et nouveaux pays membres n'a pas échappé aux Quinze qui ont pris des mesures afin de réaliser en douceur la libre circulation des personnes avec leurs nouveaux membres. Rappelons que la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à Quinze n'a pas débouché sur des mouvements migratoires substantiels entre pays à niveau salarial parfois très différent. Malgré cela, la Suisse s'est montrée très prudente et a négocié un passage par étapes à la libre circulation des personnes. La période transitoire d'introduction de cette libre circulation sera plus longue pour les dix nouveaux Etats qu'elle ne l'est pour les Quinze puisqu'elle durera jusqu'en 2011. De plus, la Suisse gardera une clause de sauvegarde jusqu'en 2014, laquelle lui permettrait de rétablir des contingents de permis en cas de (très improbable) afflux d'immigrants.

## ...la Suisse aussi !

Enfin, la Suisse n'ouvre pas son marché du travail sans garantie. Pour éviter d'éventuelles pressions sur les salaires, notre législation a été complétée. Depuis le 1er juin 2004, une loi fédérale oblige les entreprises étrangères qui envoient des travailleurs détachés en Suisse à respecter nos conditions de travail; la procédure d'extension des conventions col-

lectives de travail est facilitée et des salaires minimaux peuvent être édictés par le biais de contrats-type de travail. Les partenaires sociaux ont complété ce dispositif par de nouvelles mesures sur lesquelles le Parlement se prononcera en même temps que sur l'extension de l'accord sur la libre circulation. Le détail de ces « mesures d'accompagnement », susceptibles d'être encore modifiées par les Chambres fédérales, figure en page suivante de ce Point de repère.

## Les secteurs de la santé et les EMS manquent de spécialistes

Les nouveaux membres de l'UE représentent déjà des zones de recrutement importantes pour certaines branches de notre économie comme le tourisme, l'hôtellerie, la santé, l'agriculture et la construction. Pour la santé, l'association professionnelle H+ met en évidence des pénuries de personnel spécialisé en interventions dans les salles d'opérations et les soins intensifs. Des difficultés de recrutement se posent également pour le personnel spécialisé dans les traitements de longue durée ainsi que pour le personnel des EMS.

## Faciliter le recrutement de personnel qualifié...

L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes facilitera les démarches pour ces secteurs qui ont besoin de recruter du personnel qualifié

à l'étranger. Ce potentiel de main-d'œuvre nous aidera à couvrir, à moyen terme, nos besoins en personnel dans les secteurs qui connaissent des difficultés de recrutement. Cette ouverture ne se fera pas au détriment des Suisses: elle concerne des emplois qui, aujourd'hui déjà, ne trouvent pas preneur. En outre, les mesures d'accompagnement mises en place garantissent que les conditions salariales et sociales en vigueur dans notre pays seront respectées.

## ...avec des garanties solides !

En résumé, la Suisse entrouvre son marché du travail avec des garanties solides, arrachées de haute lutte par ses négociateurs. Il n'y a donc pas lieu de craindre une immigration incontrôlée ou une pression généralisée sur les salaires et le marché du travail. L'immigration sera essentiellement le fait, comme maintenant, de travailleurs qualifiés dont nous aurons également besoin pour faire face à l'extension de nos débouchés vers l'Est, améliorant ainsi les possibilités d'emplois pour tous.

■ Jean-Claude Chappuis

La libre circulation entre notre pays et les dix nouveaux pays membres de l'UE sera introduite graduellement. Jusqu'au 30 avril 2011, des dispositions restrictives en matière de marché du travail (priorité aux travailleurs indigènes, contrôles des conditions salariales et sociales) seront maintenues. De plus, le nombre d'autorisations de travail accordées aux dix nouveaux membres sera limité.

Jusqu'en 2014, la Suisse bénéficie encore d'une **clause de protection spéciale** qui l'autorise à réintroduire des contingents en cas d'immigration trop forte.



## EMPÊCHER LES ABUS

# Immigration sous contrôle grâce aux mesures d'accompagnement

*En plus des limites prévues par l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, des délais de transition et de la clause de sauvegarde, deux types de mesures d'accompagnement sont en vigueur depuis le 1er juin 2004. Ces mesures sont applicables à tous les travailleurs suisses et étrangers.*

1. Si des **salaires** plus bas que les habitudes d'une branche sont pratiqués de manière abusive et répétée, deux types de correctifs sont prévus :

- dans les branches où une **convention collective de travail (CCT)** existe, il devient **possible de l'étendre** à toutes les entreprises de la branche (pour autant que la CCT regroupe déjà 30 % des employeurs et que ces derniers emploient 30 % des travailleurs de la branche).
- pour les branches qui n'ont pas de convention collective ou dont la convention ne prévoit pas de salaires minimaux, les autorités compétentes peuvent imposer des **salaires minimaux** grâce à des contrats-type de travail.

2. Une **loi sur les travailleurs détachés** a également été adoptée, sur le modèle de la directive européenne existante. Cette loi permet d'appliquer aux travailleurs d'une entreprise étrangère active en Suisse les dispositions de protection des travailleurs en vigueur chez nous (salaires, vacances, durée du travail, etc.)

## Nouveaux pays membres = nouvelles mesures d'accompagnement

Sur demande des syndicats, les partenaires sociaux ont en outre négocié de

nouvelles mesures d'accompagnement. Ils ont accepté d'ajouter, dans le cadre de l'élargissement de la libre circulation, les dispositions suivantes aux dispositions actuelles :

- engagement d'inspecteurs par les cantons ;
- information écrite aux travailleurs sur les aspects essentiels de la relation de travail ;
- pour les travailleurs détachés : modification de la procédure d'annonces, dépôt de garantie par l'employeur étranger, contributions aux frais d'exécution et de formation continue, renforcement des sanctions contre les entreprises en cas de non respect des règles.

## Extension des conventions collectives facilitée

En outre, les règles concernant l'extension des conventions collectives de travail évoquées plus haut seraient encore facilitées. Pour qu'une CCT puisse être étendue à tous les partenaires d'une branche économique si les salaires baissent de manière abusive, il faudra que 50 % des travailleurs de la branche concernée soient déjà couverts par une CCT (contre 30 % actuellement). Par contre, la seconde condition prévoyant que le nombre d'entreprises prenant part à la CCT représente aussi 30 % des employeurs de la branche sera suppri-

mée. Ces dispositions simplifieront encore l'extension des CCT en cas d'abus.

Le Parlement se prononcera sur ces dispositions supplémentaires en même temps qu'il le fera sur l'extension de l'Accord bilatéral sur la libre circulation. Cette panoplie de mesures, négociées entre les syndicats et les employeurs, permettra de lutter contre tout dumping salarial ou toute pression excessive sur les conditions d'emploi en Suisse. Elles empêcheront les abus et l'afflux de travailleurs étrangers qui viendraient travailler à des conditions dérisoires en Suisse.

« Ni les syndicats, ni les travailleurs, ni les employeurs ne doivent craindre que l'extension de l'accord sur la libre circulation n'engendre un phénomène de dumping salarial. Les mesures d'accompagnement prévoient des garde-fous qui permettront de remédier aux éventuels cas de sous-enchères abusives et répétées. »

*Sabine von der Weid,  
Fédération des entreprises romandes*

« Les employeurs sont convaincus que les travailleurs suisses ne doivent pas craindre pour leur emploi et leur salaire en raison de la libre circulation des personnes. Les opposants aux accords bilatéraux qui attisent sciemment de telles craintes agissent de manière irresponsable... »

*Rudolf Stämpfli,  
président de l'Union patronale suisse*

« L'extension de la libre circulation des personnes est à considérer comme une dynamique positive plutôt qu'un risque pour la Suisse. »

*André Kudelski,  
CEO de Kudelski Group SA*

# Questions à M. Joseph Deiss, président de la Confédération

*Monsieur le Président, les accords bilatéraux ont été adoptés par le souverain en l'an 2000, à une nette majorité. Quel souvenir cela vous a-t-il laissé ?*

Un très bon souvenir. En acceptant les sept accords sectoriels conclus en 1999, le peuple suisse a manifesté son soutien à la voie bilatérale sur laquelle le Conseil fédéral s'est engagé après le rejet de l'Espace économique européen (EEE) en 1992. Cette voie est celle du pragmatisme, car la Suisse et l'UE ont tout intérêt à consolider par des accords bilatéraux leurs étroites relations sur le plan économique et politique.

*Quel bilan le ministre de l'économie tire-t-il de cette première série d'accords, de manière générale ?*

Les expériences réalisées jusqu'ici sont positives. Les entreprises suisses gagnent ainsi un accès privilégié au marché unique européen, qui absorbe 60% des exportations suisses. A l'inverse, 80% des importations suisses proviennent de l'Union européenne. Les accords de 1999 garantissent la reconnaissance mutuelle de certificats de conformité des produits et le principe de non-discrimination dans le cadre des appels d'offre publics. Ce sont là deux éléments déterminants pour

nos entreprises actives sur le marché européen. Quant à la libre circulation des personnes, elle représente un facteur important pour retrouver le chemin de la croissance économique en Suisse. L'ouverture progressive du marché du travail facilitera le recrutement de spécialistes dans les secteurs de pointe de notre industrie, mais aussi dans les services. D'autres secteurs comme l'hôtellerie, l'agriculture ou la santé connaissent un besoin important en main-d'œuvre auxiliaire. Enfin, les accords sectoriels sur les transports terrestres et aériens permettent de régler le délicat problème du trafic de camions à travers les Alpes, respectivement de garantir l'accès des compagnies aériennes au marché européen libéralisé du transport aérien.

*Craignant un afflux de travailleurs communautaires, les syndicats avaient exigé l'instauration de mesures d'accompagnement. Ce débat est à nouveau d'actualité. Que répondez-vous à ceux qui redoutent un afflux de travailleurs provenant des nouveaux Etats européens ?*

Le Conseil fédéral a toujours pris très au sérieux les risques de dumping salarial liés à l'ouverture réciproque des marchés du travail. C'est pour cela qu'il a veillé à négocier des délais transitoires pour réaliser la libre circulation des personnes. L'objectif est de réaliser l'ouverture du marché du travail de manière progressive et contrôlée. Vis-à-vis des ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE, la Suisse maintiendra des restrictions d'accès à son marché du travail jusqu'en 2011. La Suisse ne fait d'ailleurs pas figure d'exception à cet égard puisque pratiquement tous les anciens Etats membres ont décidé de





continuer à appliquer de telles restrictions vis-à-vis des travailleurs des nouveaux Etats membres d'ici là. Les mesures d'accompagnement dont vous parlez, en vigueur depuis le 1er juin dernier, constituent l'autre élément central pour combattre les risques de dumping salarial et de détérioration des conditions de travail.

*Les nouvelles mesures d'accompagnement satisfont-elles le ministre de l'économie ?*

Nous observons de près la mise en place du nouveau système, les mesures d'accompagnement n'étant en vigueur que depuis quelques mois. Il s'agit de s'assurer que les contrôles soient faits de manière efficace et que les abus constatés soient effectivement sanctionnés. Ces mesures d'accompagnement, qui prévoient notamment la possibilité d'étendre le champ d'application de conventions collectives de travail et ainsi de garantir le respect de salaires minimums, seront encore renforcées dans la perspective de l'extension de la libre circulation aux nouveaux Etats membres de l'UE. La Confédération et les cantons doivent veiller à ce que ces mesures soient appliquées de manière concrète et efficace. Mais il appartient aussi et surtout aux partenaires sociaux représentés dans les commissions tripartites de veiller au respect de conditions minimales de salaires et de travail.

*Monsieur le Président, la Suisse n'est pas seulement en train d'étendre les accords bilatéraux I aux nouveaux membres de l'Union européenne, mais elle va aussi ratifier dans la foulée les accords bilatéraux II. N'y a-t-il pas un risque de confusion dans l'opinion publique ?*

Ce risque existe et la population a le droit d'être informée ! Raison pour laquelle le Conseil fédéral entend faire connaître ces accords conformément au mandat qui lui a été donné par le Parlement. Informés, les citoyens suisses comprendront très vite l'intérêt que notre pays a à ratifier les Accords bilatéraux II. Ils s'inscrivent dans la continuité

des Accords bilatéraux I. A Bruxelles comme à Berne, nous nous sommes rapidement rendu compte que nos relations étaient si intenses et imbriquées que nous ne pouvions nous satisfaire des accords de 1999 sur l'accès réciproque au marché, la libre circulation des personnes et les transports. D'où les Accords bilatéraux II qui étendent la coopération entre Berne et Bruxelles à de nouveaux domaines (justice, asile, environnement, statistiques, promotion du film...).

*Quels sont les points centraux des accords bilatéraux II aux yeux du chef de l'économie ?*

Comme pour tout accord, il faut être deux : c'est donc du donnant-donnant qui se fait dans l'intérêt des deux parties. Ainsi, la Suisse répond aux requêtes de l'UE dans la mesure où elle participera au nouveau système de l'UE visant l'imposition transfrontalière des revenus de l'épargne. Ce faisant, elle obtient des allègements fiscaux pour les entreprises suisses ayant des filiales dans l'UE. De même, la Suisse s'engage vis-à-vis de l'UE à renforcer sa coopération en matière de lutte contre la fraude. En contrepartie, elle a négocié sa participation à Schengen et Dublin. Elle aura ainsi accès à des instruments de coopération internationale de plus en plus incontournables pour lutter contre la criminalité transfrontalière d'une part, pour faire face au défi de la migration d'asile d'autre part. Avec l'accord de Schengen, la Suisse obtient de plus une garantie du maintien du secret bancaire pour tout ce qui concerne la fiscalité directe. Ces trois accords – fiscalité de l'épargne, lutte contre la fraude et Schengen/Dublin – sont donc tous trois importants pour la place financière suisse. L'industrie alimentaire suisse voit quant à elle ses intérêts pris en compte dans l'accord sur les produits agricoles transformés (biscuits, pâtes, chocolat, limonades, etc.). Cet accord encouragera ses exportations. L'agriculture suisse, en tant que fournisseur de matières premières, devrait également en profiter.

*Le point le plus contesté des accords bilatéraux II est celui de Schengen/Dublin. Cet accord représente-t-il un plus en matière de sécurité ou une autre façon d'envisager la coopération en matière de criminalité et d'abus de l'asile ?*

Schengen/Dublin représente clairement un plus pour la sécurité intérieure. Les instruments de coopération policière et judiciaire mis en place par Schengen, en particulier le Système d'Information Schengen (SIS) représentent des moyens modernes pour lutter contre une criminalité qui, depuis longtemps, ne connaît plus de frontières. Il en va de même pour Dublin : la migration d'asile est un problème qui réclame des solutions concertées. Une coopération internationale et un minimum de règles communes sont absolument nécessaires dans ce domaine. L'intérêt de la Suisse de participer au système mis en place par Dublin paraît dès lors évident.

*Quels sont les risques d'un échec de Schengen-Dublin devant le peuple ?*

La Suisse raterait une belle occasion de s'associer à un partenariat utile avec l'ensemble de ses voisins européens. Sans Schengen, elle resterait privée de moyens de lutte efficaces contre la criminalité transfrontalière. Il faut le dire haut et fort : Schengen offre plus de sécurité sans que nous devions pour autant renoncer à une once de notre souveraineté. Et sans Dublin, la Suisse risquerait de devenir la seule alternative pour tous les requérants déboutés ailleurs en Europe occidentale. Cela aurait évidemment des conséquences sur les finances fédérales.

*En résumé, quel message voulez-vous adresser à nos lecteurs ?*

Les accords bilatéraux constituent à l'heure actuelle la seule option de politique européenne qui soit réaliste en Suisse. Ils signifient un partenariat renforcé, dans l'intérêt de la Suisse comme de l'UE, et méritent dès lors d'être pleinement soutenus.

■ **Propos recueillis par Jean-Claude Chappuis**

## ACCORDS BILATÉRAUX II

# Nouveaux accords bilatéraux : une belle réussite

*La voie bilatérale, plébiscitée par 67% des votants en 2000, convient décidément bien à la Suisse. Les neuf nouveaux accords, signés à Luxembourg le 26 octobre dernier par M. Joseph Deiss et Mme Micheline Calmy-Rey, apportent des réponses pragmatiques aux besoins de la Suisse et de l'UE.*

A peine l'encre des premiers accords bilatéraux était-elle sèche que les discussions ont débuté sur une seconde série d'accords. Rien d'étonnant, car la Suisse et l'UE avaient convenu de lancer de nouvelles négociations sans tarder. Finalement, neuf dossiers ont été retenus et les discussions ouvertes en 2001 se sont conclues en mai 2004. Alors que les premiers accords bilatéraux formaient un tout, à prendre ou à laisser, il n'y a pas de liens formels entre les nouveaux accords.

## Fiscalité de l'épargne et lutte contre la fraude, la Suisse évite les écueils

L'UE a pesé de tout son poids pour que la Suisse conclue les accords sur la fiscalité de l'épargne et la lutte contre la fraude. Ces dossiers délicats comportaient un sérieux risque pour le secret bancaire. Ce dernier est finalement durablement préservé, ce qui vaut un fort appui du monde bancaire à ces deux accords.

A l'avenir, les citoyens européens plaçant de l'argent en Suisse verront leurs intérêts frappés d'une retenue semblable à notre impôt anticipé. La Suisse reversera ensuite trois-quarts des montants récoltés aux pays de l'UE. Ce système remplace avantageusement l'échange automatique d'informations que souhaitait obtenir l'UE.



## Améliorer l'entraide en respectant l'ordre juridique suisse

Pour mieux lutter contre les fraudes fiscales, aux subventions et aux marchés publics, il fallait indéniablement améliorer la collaboration entre la Suisse et l'UE. Toutefois, la poursuite de cet important objectif ne justifiait pas de bouleverser la manière dont la Suisse conçoit l'entraide. Les négociations ont permis de délimiter précisément les cas dans lesquels la Suisse accordera son aide tout en respectant le cadre juridique suisse. En matière fiscale, seuls les impôts indirects sont concernés, par exemple la TVA ou les impôts sur le tabac.

## Accords de Schengen/Dublin : pari réussi

La participation de la Suisse à l'accord de Schengen suscite d'intenses débats. Force est de constater que le pari lancé il y a 20 ans par quelques membres de l'UE a réussi. Les pays participants ont aboli le contrôle des personnes à leurs frontières communes, renforcé la surveillance des frontières extérieures et accru l'efficacité des forces de sécurité, par la création d'un fichier des personnes recherchées (SIS). En outre, un visa unique permet d'accéder à « l'espace Schengen ».

Dans le même esprit, l'accord de Dublin vise à éviter qu'un requérant d'asile refusé par un pays dépose une demande dans un autre pays. Une banque de don-

nées d'empreintes digitales a été créée (EURODAC), qui permet de détecter les procédures d'asile multiples. C'est un premier pas important dans la gestion commune des requérants d'asile.

## Ne pas devenir un refuge pour personnes recherchées

Face au développement de la collaboration européenne dans le domaine de l'asile et de la sécurité, la Suisse risque de plus en plus de devenir un refuge pour les personnes recherchées ou les requérants déboutés. La participation de la Suisse aux accords de Schengen et Dublin permettrait d'éviter une telle situation.

## Faciliter les exportations alimentaires suisses

L'accord sur les produits agricoles transformés ouvrira de nouveaux marchés pour les produits alimentaires fabriqués en Suisse. Enfin, les autres accords renforceront la collaboration mutuelle dans le domaine de la statistique, des échanges d'étudiants, de l'environnement et de l'audiovisuel.

## Des avantages économiques indéniables

Les accords bilatéraux II contribuent à renforcer l'économie suisse. Ils consolident les secteurs bancaire et agro-alimentaire, ainsi que le tourisme qui bénéficiera de la simplification apportée par un visa unique. La participation à Schengen améliore également indirectement le climat économique en renforçant la sécurité de la Suisse.

■ Dominique Rochat

## ACCORDS DE SCHENGEN/DUBLIN

# Sécurité renforcée, asile mieux contrôlé

*Les voleurs avaient bien préparé leur affaire. Une fois le bancomat pillé, ils foncèrent en direction de la frontière qu'ils passèrent par un petit chemin non gardé. La patrouille lancée à leur trousse ne put que les voir disparaître dans le pays voisin. C'est pour éviter ce genre de scénario que les pays européens ont conclu les accords de Schengen et de Dublin. La Suisse pourrait-elle se permettre de rester à l'écart de cette coopération ?*

En 1985, quelques pays de l'UE lancèrent l'ambitieux projet d'abolir les contrôles douaniers à leurs frontières intérieures, de les renforcer aux frontières extérieures et d'améliorer leur sécurité, grâce à des moyens de collaboration modernes. Vingt ans plus tard, ce qui paraissait utopique est devenu un succès majeur. Tous les pays de l'UE ont rejoint « l'espace Schengen » et les nouveaux membres seront intégrés progressivement. La gestion commune de problèmes transfrontaliers s'est étendue au domaine de l'asile. Le « règlement Dublin » définit quel pays est responsable d'une demande d'asile et permet d'éviter qu'un requérant dépose plusieurs demandes.

## Un base de donnée pour retrouver les personnes et objets recherchés

La base de donnée SIS est la pièce maîtresse de l'amélioration de la coopération policière. Elle est accessible directement, en tout temps, ce qui facilite grandement l'identification de personnes ou d'objets suspects. Ce système est beaucoup plus rapide qu'Interpol, où la diffusion d'un avis de recherche prend des semaines. Chaque Etat décide des informations qu'il est opportun de porter à la connaissance des autres. Actuellement, les policiers suisses n'ont pas accès au SIS. Par conséquent, de nombreuses personnes recherchées en Europe ont certainement passé entre les mailles du filet alors qu'elles se trouvaient en Suisse.

## Des contrôles frontaliers plus efficaces

Si les douaniers ne font plus le pied de grue dans leurs guérites aux frontières entre les pays de « l'espace Schengen », il ne faut pas en déduire que les contrôles ont disparu. La vigilance a été renforcée aux frontières extérieures, ainsi que dans les ports et les aéroports. Les contrôles fixes, peu efficaces, ont été remplacés par des contrôles mobiles dans la zone frontière, beaucoup plus dissuasifs. La Suisse pourrait facilement s'adapter à ce système. Actuellement, une part minime du trafic qui passe la frontière suisse est contrôlée de près. Heureusement, car un examen plus pointilleux des 300'000 voitures qui franchissent quotidiennement la frontière entraînerait d'énormes bouchons. Près de la moitié des forces douanières suisses sont déjà engagées dans des contrôles mobiles. Elles bénéficieraient grandement d'un accès au SIS. De plus, la Suisse maintiendrait des douaniers dans ses postes de douane, afin de contrôler les marchandises.

## Un visa important pour le tourisme suisse

Un touriste indien qui veut visiter les châteaux de la Loire, le Colisée et l'Acropole a besoin d'un seul visa. S'il veut également voir le Cervin, il doit demander un visa supplémentaire pour entrer en Suisse, ce qui est plutôt dis-

suasif. Si la Suisse faisait partie de « l'espace Schengen », cette complication administrative disparaîtrait. Le « visa Schengen » serait également valable pour entrer en Suisse. Les milieux touristiques voient dans cette simplification un atout important pour regagner des parts de marché. En plus, les consulats suisses auraient accès au SIS, ce qui leur permettrait d'éviter de fournir des visas à des personnes suspectes.

## Meilleure coopération judiciaire et policière

Actuellement, les frontières arrêtent les policiers, mais pas les malfaiteurs ! Outre l'accès à la base de donnée SIS, l'accord de Schengen prévoit donc des mesures pour améliorer la coopération policière. Il règle notamment les conditions du droit de poursuite et de surveillance de délinquants sur le territoire d'un autre Etat. Dans le domaine de la justice, les améliorations portent sur l'extradition, l'exécution des jugements et l'entraide judiciaire. Ce dernier point intéresse particulièrement la Suisse, car il prévoit notamment une entraide en matière de fiscalité indirecte. Une éventuelle extension de cette entraide aux impôts directs remettrait en cause le secret bancaire. Finalement, la Suisse a obtenu sur ce point une dérogation solide, permanente et sans conditions. Le résultat des négociations a convaincu les milieux bancaires suisses, qui soutiennent inconditionnellement la solution trouvée.

## Eviter les demandes d'asile multiples

Tous les pays européens sont confrontés à un flux permanent de demandeurs d'asile, qu'il s'agit de gérer avec toute l'humanité voulue et toute la fermeté nécessaire. A l'heure actuelle, 27 pays européens appliquent le « règlement Dublin ».



Ce dernier vise à éviter qu'une personne dépose une demande d'asile dans plusieurs pays et que les Etats n'assument pas leurs responsabilités en matière d'asile. Le règlement définit les critères permettant de déterminer le pays compétent pour traiter une demande d'asile. Par ailleurs, depuis début 2003, les empreintes digitales des demandeurs sont enregistrées dans une base de donnée (EURODAC). Chaque pays peut ainsi vérifier si une personne a déjà déposé une demande ailleurs. La coopération européenne en matière d'asile a enregistré ses premiers succès, mais connaît aussi des maladies d'enfance que les pays participants s'engagent à corriger.

### La Suisse, dernier recours pour les requérants déboutés ?

Le fait que la Suisse ne fasse pas partie du « système Dublin » augmente son attractivité pour les demandeurs d'asile. En cas de refus dans l'UE, ils peuvent en effet toujours déposer une deuxième demande en Suisse. On estime qu'environ un requérant sur cinq est dans cette situation. L'application de la convention de Dublin devrait contribuer à diminuer considérablement ce type de demandes. De plus, l'accès à Eurodac permettrait une bien meilleure efficacité des contrôles. En restant à l'écart du « système Dublin », la Suisse risquerait d'être confrontée à une forte hausse du nombre de demandes d'asile issues de requérants déboutés en Europe.

### Evolution de Schengen et Dublin : une solution sur mesure pour la Suisse

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la sécurité en Europe et la gestion de l'asile. L'accord de Schengen/Dublin évolue pas à pas pour mieux faire face aux défis posés par la criminalité. Notre pays, comme la Norvège et l'Islande, participerait à l'élaboration de nouvelles règles sans droit de vote. En revanche, la Suisse aurait deux ans pour décider si elle reprend ou pas les nouveautés, les-



quelles suivraient le processus démocratique usuel (Conseil fédéral, Parlement, droit de référendum). La Suisse ne risquerait donc en aucun cas de se voir imposer un « diktat » de la part des autres pays européens.

### La Suisse peut-elle rester à l'écart de la coopération européenne en matière de sécurité et d'asile ?

Plus les pays européens seront performants dans leur lutte contre la criminalité transfrontalière et la gestion commune de l'asile, plus la Suisse apparaîtra comme un refuge pour les personnes concernées. Elle risque par conséquent de voir sa sécurité intérieure se dégrader. Aura-t-elle les moyens de faire face seule à une telle situation ? On peut en douter. Mieux vaut sans doute collaborer

de manière pragmatique avec les autres pays européens.

■ Dominique Rochat

#### Après avoir douté, les Norvégiens sont convaincus par Schengen

La participation de la Norvège aux accords de Schengen a suscité des débats passionnés, tout comme en Suisse. Après presque trois ans d'expérience, les craintes des uns et des autres se sont envolées. Non seulement la criminalité organisée ne s'est pas développée, mais le nombre d'arrestations de personnes recherchées a beaucoup augmenté, alors que le nombre de demandes d'asile a nettement chuté.

## « Voir au-delà de nos frontières »



Laurent Krügel,  
Commandant de la Police  
cantonale  
neuchâteloise

### *Schengen/Dublin, quels avantages pour le travail de la police ?*

Aujourd'hui, une des caractéristiques de notre société est la mobilité de ses membres et les services de police doivent donc s'adapter à cette donnée.

Les informations disponibles par le truchement du Système d'Information Schengen (SIS) seront accessibles aux forces de

police de notre pays et celles-ci pourront faire porter leur regard plus loin qu'aujourd'hui. Cet aspect est vital et essentiel en vue d'une efficacité accrue.

Ce n'est pas le lieu ici de faire de longues analyses sur la **nécessité de voir au-delà de ses propres frontières pour assurer sa sécurité**. C'est une évidence pour chacun et les mesures propres à garantir la sécurité intérieure de notre pays n'échappent pas à cette règle.

Si, aujourd'hui déjà, la Suisse a signé des accords bilatéraux de coopération policière et douanière avec les États voisins, l'adhésion à Schengen apportera un élément décisif à l'édifice déjà construit, celui de l'accès à des millions d'informa-

tions de police, en direct, permettant d'effectuer des contrôles de personnes efficaces et rapides.

Les contrôles effectués aujourd'hui à l'entrée dans notre pays sont d'une nature telle que la proportion des personnes réellement contrôlées est assez limitée. Il n'y aura pas de péjoration dans ce domaine et le travail quotidien des services de police ne perdra nullement son efficacité.

Les frontières situées sur nos aéroports internationaux conserveront leur caractère. Elles deviendront des « frontières Schengen » et les contrôles qui y seront opérés ne présenteront pas de déficit par rapport à la situation actuelle.

## « Les faits ont la tête dure : Schengen c'est encore plus de sécurité ! »



Jean-René Fournier,  
Président du  
Gouvernement de la  
République et Canton du  
Valais Chef du Département  
de l'économie,  
des institutions et  
de la sécurité

### *Monsieur le Conseiller d'Etat, pourquoi avoir décidé de vous engager aussi fermement, avec vos collègues chefs de justice et police des autres cantons, en faveur de Schengen et Dublin ?*

Les rapports entre la Suisse et ses voisins au plan économique et culturel sont naturels. Aujourd'hui, 700'000 personnes traversent quotidiennement la frontière suisse. La notion de frontière a complètement changé. De mur infranchissable il y a 60 ans, elle est devenue un lieu de passage. C'est un fait, que cela plaise ou non. Il est de mon devoir, en tant que responsable de la sécurité de tenir compte de cette réalité. D'ailleurs le peuple a largement soutenu cette option puisqu'il a, par deux tiers de oui, accepté les accords bilatéraux l'an 2000. Je constate aussi que les Etats européens ont réussi à améliorer leur niveau

de sécurité dans ce contexte de libre circulation des personnes, et cela grâce à une coopération renforcée des polices, des douanes et des autorités judiciaires.

### *Les conseillers d'Etat disent que la criminalité dépasse les frontières. En quoi une participation à Schengen/Dublin améliorera-t-elle concrètement la situation ?*

L'Europe a mis en place le Système d'information de Schengen (SIS) qui permet d'identifier en quelques minutes un criminel recherché dans toute l'Europe grâce à l'informatique. Nous avons un grand intérêt à ce que nos policiers et nos gardes-frontières puissent accéder à ces données et savoir qu'une personne qu'elles contrôlent est recherchée en Hollande, en Italie ou en Suède. Nous avons aussi intérêt à ce que nos consulats aient accès à ces données afin de savoir si la personne qui demande un visa pour venir en Suisse est recherchée chez nos voisins. A l'inverse, nous avons intérêt à ce que les autres pays européens refusent un visa à une personne interdite de séjour en Suisse. Nous avons enfin intérêt à renforcer les contrôles mobiles des gardes-frontières. C'est en effet souvent ces contrôles surprises qui sont le plus ef-

ficaces pour lutter contre les délinquants. Schengen c'est tout cela. Nos opposants veulent nous priver de tous ces moyens modernes pour lutter contre le crime. Or les faits ont la tête dure : Schengen c'est encore plus de sécurité. Nos voisins l'ont clairement constaté : l'Allemagne a augmenté ses arrestations de 20 % et la Norvège de 50 % grâce à Schengen !

### *L'Accord de Dublin est basé sur les questions d'asile. Quel avantage y voyez-vous pour la Suisse ?*

L'avantage est évident ! Dublin c'est un système simple et logique : un requérant d'asile peut déposer une et une seule demande d'asile dans un pays de Dublin. Si sa demande est refusée, car infondée, il doit être renvoyé par cet Etat. Si la Suisse n'y participe pas, elle court le risque de voir tous les requérants déboutés d'Europe venir tenter leur chance ici, à défaut de pouvoir aller ailleurs ! Si elle y participe par contre, on estime qu'elle pourra renvoyer 20 % des requérants actuels sans procédure car leur cas doit être traité par un autre pays européen. Bien sûr le système ne marche pas parfaitement, mais rien n'est parfait. Et puis c'est bien mieux que de devenir un îlot de refuge pour tout le continent. Participer à Dublin, c'est du simple bon sens !

# Les accords bilatéraux II sont bons pour nos entreprises

*Pour les activités commerciales d'importantes branches de notre économie telles que l'industrie alimentaire, le tourisme et la finance, les Bilatérales II se traduisent par des améliorations sensibles dans plusieurs domaines. Parallèlement, elles préservent les intérêts majeurs de la Suisse tout en renforçant la coopération internationale. Les entreprises exportatrices de toutes tailles bénéficieront aussi de l'amélioration des conditions cadre et de l'accès au marché intérieur européen qui compte désormais 450 millions de consommateurs. C'est vital pour la place économique suisse, fortement tributaire du marché intérieur de l'Union européenne.*

## 1. Industrie alimentaire, agriculture et emploi consolidés

L'accord sur les produits agricoles transformés correspond à l'un des principaux intérêts économiques de la Suisse dans les Accords bilatéraux II. Grâce à cet accord, l'industrie alimentaire suisse pourra désormais exporter ses produits dans les 25 pays membres de l'UE sans devoir s'acquitter de taxes douanières élevées. Cela diminue le prix des produits suisses à l'étranger et accroît la compétitivité de nos producteurs. On suppose que les exportations de chocolats, de café soluble, de pâtes, de soupes, de biscuits et autres à destination de l'Union augmenteront d'un tiers environ. Cela représente un volume d'exportation supérieur à 1,3 milliard de francs.



Une hausse des exportations induit une augmentation de la production et de la

demande de produits agricoles dont devraient profiter l'agriculture et le marché du travail. Pour l'agriculture, cette compétitivité accrue de l'industrie alimentaire suisse garantit le maintien de débouchés et devrait même en créer de nouveaux. Quant au marché du travail, l'industrie alimentaire estime que l'accord sur les produits alimentaires transformés pourrait garantir directement ou indirectement 30 000 emplois, principalement dans les régions rurales.

## 2. Un seul visa pour amener davantage de touristes en Suisse

Le tourisme revêt une grande importance économique pour la Suisse. Avec un total de recettes de 22,2 milliards de francs en 2003, la branche du tourisme a contribué au produit intérieur brut à raison de 5,2 pour cent. En 2003 toujours, les hôtes étrangers ont rapporté à la Suisse 12,6 milliards de francs. Comparé aux branches très axées sur l'exportation, ce montant place le tourisme au troisième rang dans la statistique, après l'industrie des machines et métaux et l'industrie chimique. Or le tourisme suisse se trouve en concurrence étroite avec d'autres régions touristiques en Europe et ailleurs. La Suisse ne peut

plus se permettre des obstacles à la concurrence comme le fait d'exiger un visa des touristes venant de régions prospères du monde, d'autant moins que le visa uniforme pour l'espace Schengen permet aux visiteurs disposant d'un pouvoir d'achat considérable de se mouvoir librement dans toute l'UE.

**« Aujourd'hui,  
1 visa pour 25 pays et...  
1 visa pour la Suisse !**

**Donnons à notre pays les  
mêmes chances de  
compétition touristique et  
laissons venir les hôtes  
étrangers plus aisément par  
l'acceptation de  
l'accord Schengen/Dublin »**

*Christian Rey,  
président hotelleriesuisse*

L'accord de Schengen/Dublin supprime cet obstacle. Dans la branche du tourisme, on part du principe que l'adhésion de la Suisse au régime de Schengen en matière de visas contribuera à amener en Suisse davantage de touristes en provenance de Russie, de l'Inde, du Japon, de Chine, etc. En effet, cela réduira les frais de voyage et évitera de fastidieuses démarches.

Une personne sur douze doit directement ou indirectement son emploi au tourisme. Dans les régions de montagne en particulier, le tourisme et les secteurs apparentés assurent des dizaines de milliers d'emplois. Pour qu'il en soit toujours ainsi, la branche a besoin de conditions qui renforcent sa compétitivité par rapport aux pays voisins: le visa touristique Schengen constitue un pas dans cette direction.



### 3. Le secret bancaire trouve sa place dans un accord...

L'intangibilité du secret bancaire a toujours figuré au centre des conditions négociées avec l'UE. C'est ainsi la première fois dans l'histoire que le secret bancaire trouve sa place dans un traité international, à savoir l'accord de Schengen au chapitre de l'entraide judiciaire en matière pénale. Rappelons que la Suisse refuse d'étendre cette entraide aux cas de simple soustraction d'impôts directs, considérée par le droit helvétique comme une infraction administrative. Un arrangement a été trouvé, faisant de l'accord de Schengen le premier traité international reconnaissant le devoir de discrétion du banquier dans le domaine de la fiscalité directe. Concrètement, cela signifie qu'un avantage concurrentiel de notre place économique visant à protéger les clients, un atout essentiel de nos banques face à la concurrence internationale, est durablement préservé.

#### ...et reste préservé grâce à la retenue d'impôt

En échange de la reconnaissance du secret bancaire, la Suisse contribue activement à ce que les clients des banques qui investissent à l'étranger ne puissent plus dissimuler aux autorités fiscales de leur pays les intérêts touchés. En résumé, l'accord sur la fiscalité de l'épargne vise à assurer une imposition effective des revenus de l'épargne perçus sous forme d'intérêts par des résidents de l'UE. Le système appliqué par la Suisse est fondé sur une retenue d'impôt qui sera de 15% au cours des trois premières années d'application de l'accord, de 20% au cours des trois années suivantes et de 35% par la suite, soit vraisemblablement dès 2011. Réputée équivalente à l'échange automatique d'information prévu entre pays membres de l'UE, la retenue permet notamment de préserver le secret bancaire.

A l'inverse des entreprises européennes, les entreprises dont le siège est en

Suisse et qui ont des filiales dans l'UE paient aujourd'hui des impôts à

**« L'accord sur la fiscalité de l'épargne permet à la Suisse de conserver l'une de ses spécificités -la protection de la sphère privée en matière fiscale et bancaire- tout en soignant ses relations avec l'UE ».**

*Patrick Odier,  
associé-gérant Lombard Odier  
Darier Hentsch & Cie*

la source sur les dividendes, les intérêts et les redevances de licences versés entre sociétés apparentées. Cette réglementation disparaît avec l'accord sur la fiscalité de l'épargne. L'élimination de cette discrimination fiscale accroît l'attrait de notre place économique.

### 4. Lutte contre les fraudes: notre réputation y gagne !

L'accord sur la fraude, quant à lui, vise à lutter plus efficacement contre la criminalité à grande échelle, en particulier le trafic de cigarettes et le détournement

de subventions communautaires. Ce faisant, la Suisse fait un geste en vue de la mise au jour de délits en lien avec la soustraction d'impôts indirects (taxes douanières, taxes sur la valeur ajoutée et impôts sur la consommation) et rend plus difficiles les délits dans le domaine de la fraude fiscale. Cet accord renforce notre engagement de longue date dans la lutte contre le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme. La réputation de notre place financière et de notre pays sort également gagnante.

■ Jean-Claude Chappuis

#### Des avantages économiques appréciables

Les avantages économiques directs qu'apportent les Accords bilatéraux II à la Suisse peuvent être résumés comme suit:

- Élargissement des débouchés pour nos industries alimentaires et pour les fournisseurs agricoles
- Garantie du secret bancaire
- Fiscalité allégée pour les groupes d'entreprises basés en Suisse
- Accès facilité au marché touristique suisse



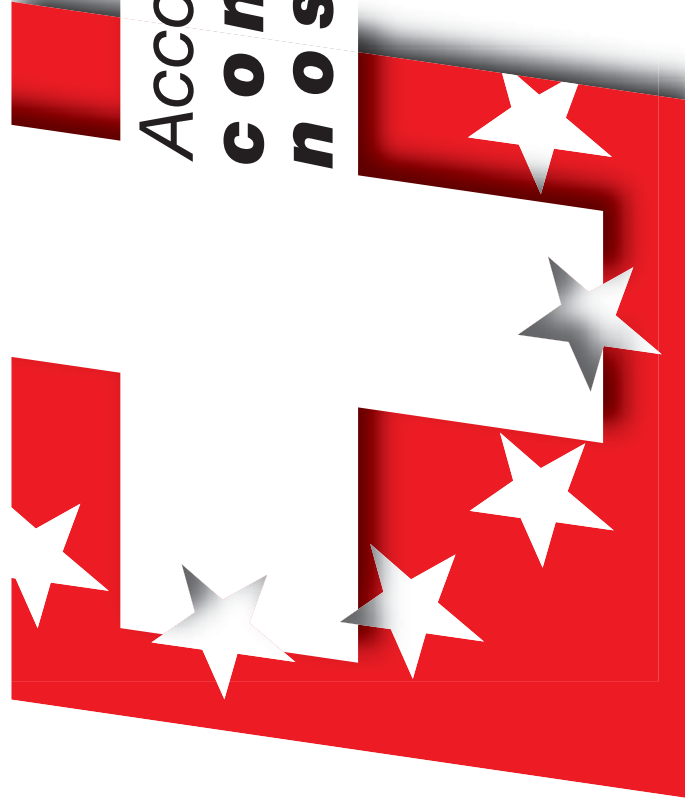
**P.P.**

2800 DELÉMONT 1

retour : economieuisse, c.p. 3684  
1211 Genève 3

Point de Repère - Accords bilatéraux

# point de repère



**Accords bilatéraux  
confirmés  
nos acquis**

---

**L'Europe s'élargit,  
les accords bilatéraux aussi !**